

Les finances locales 2023 de la Seine-et-Marne

Situation 2023 au 31 mars 2024

Cette synthèse présente la situation 2023 au 31 mars 2024, comparée aux données définitives de 2019 et 2022. Cette situation 2023 peut être considérée comme stabilisée à cette date.

Indicateurs économiques phares / Conjoncture seine-et-marnaise (source INSEE)

→ L'économie française

- **Inflation** : en avril 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,5 % sur un mois et de 2,2 % sur un an ;
- **Croissance économique** : au premier trimestre 2024, le PIB croît modérément (595,7 Md€ au 31/03/2024) et augmente de 1,1 % sur un an (589,4 Md€ au 31/03/2023) ;
- **Taux de chômage** : au premier trimestre 2024, le taux de chômage est stable à 7,5 % de la population active ;
- **Coûts de production dans la construction** : au quatrième trimestre 2023, l'indice augmente de 0,3 % ;
- **Confiance des ménages dans la situation économique** : en avril 2024, la confiance des ménages reste dégradée. À 90, l'indicateur qui la synthétise diminue d'un point et reste au-dessous de sa moyenne de longue période (100 entre janvier 1987 et décembre 2023).

→ La conjoncture économique seine-et-marnaise

- **Démographie des entreprises** : au 4^e trimestre 2023, les créations nettes d'entreprises augmentent sensiblement de 7,3 %, par rapport à 2022 ; le nombre d'entreprises en difficultés augmente de 33,7 % en 2023 (source Greffes des Tribunaux de Commerce) ;
- **Activité économique** : sur la base des montants déclarés à l'administration fiscale en 2023, la croissance du chiffre d'affaires (CA) des acteurs économiques de Seine-et-Marne atteint +8 %, tous secteurs d'activités confondus (hors prise en compte des effets de l'inflation) ; l'accroissement du CA concerne prioritairement le secteur de l'industrie manufacturière (+22 %). Les secteurs du commerce et de la construction bénéficient tous deux d'une croissance comprise entre 6 et 7 %. Le CA du secteur du transport est quasi stable en 2023, avec une très légère contraction de 0,1 % par rapport à 2022 (source DGFiP) ;
- **Investissement** : sur la base des déclarations de TVA déductible sur immobilisations, le niveau d'investissement des entreprises atteint 0,5 Md€ en 2023, soit un accroissement de 11 % par rapport à 2022 après une année 2022 marquée par un repli de 8 % par rapport à 2021 (source DGFiP) ;

- **Marché de l'immobilier** : les effets de la crise se traduisent en 2023 par une diminution de 23 % du nombre de publications d'actes notariés. Cette baisse induit mécaniquement une diminution corrélée de 29 % des paiements spontanés de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement départementaux. En parallèle, la forte baisse des projets autorisés et des mises en chantier de logements et locaux neufs en 2023 traduit l'ampleur des difficultés affectant le secteur de la construction (source DGFiP) ;
- **Commerce extérieur** : sur la base des exportations et livraisons intracommunautaires (LIC) déclarées, le commerce extérieur a augmenté de 17 % en 2023. Cette hausse repose principalement sur la croissance des échanges intracommunautaires (+30 %), alors que les exportations n'ont progressé que de 5 % (source DGFiP).

Exécution budgétaire

Élément de comparaison pour apprécier la situation au 31 mars 2024, l'évolution de l'exécution budgétaire N/N-1 permet de mettre en perspective les crédits consommés entre les exercices 2023 et 2024 à la date précitée.

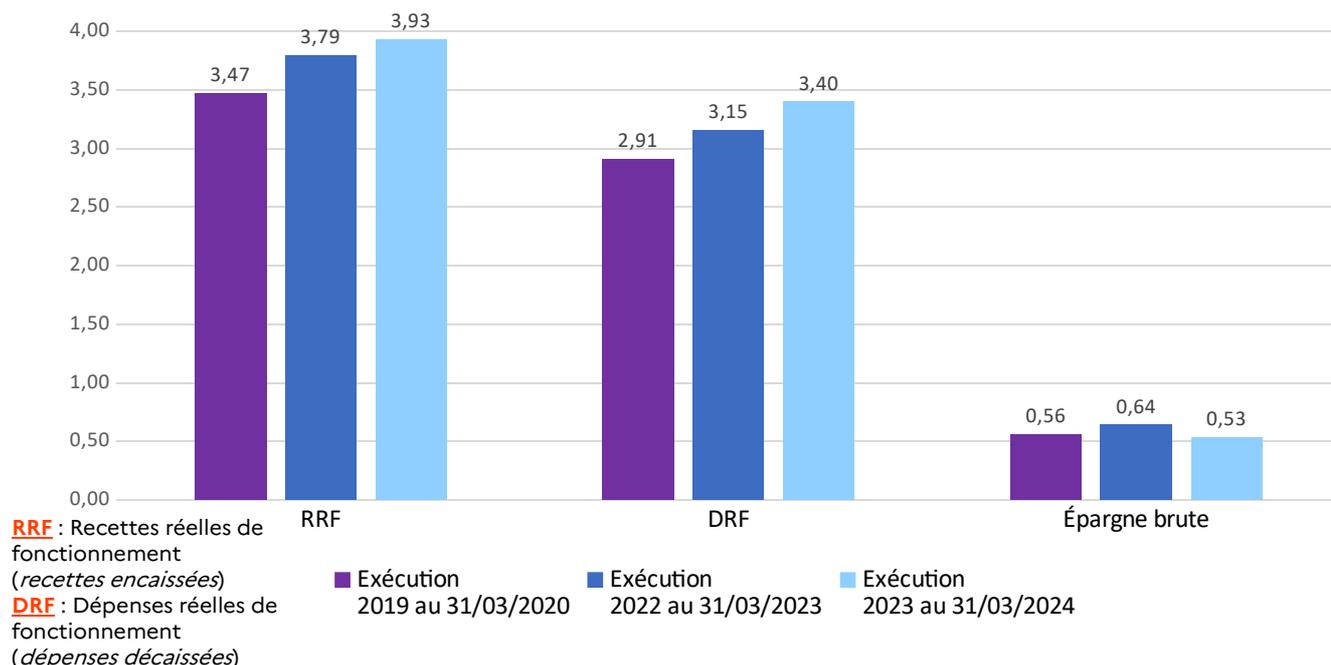
Agrégats (en milliards d'euros)	Exécution définitive 2022	Exécution 2023 Au 31 mars 2024	Evolution N/N-1 de l'exécution budgétaire
Dépenses réelles de fonctionnement	3,15	3,40	+7,7%
Recettes réelles de fonctionnement	3,79	3,93	+3,6%
Épargne brute (CAF)	0,64	0,53	-16,5%
Dépenses réelles d'investissement	1,07	1,15	+7,9%
Recettes réelles d'investissement	0,57	0,58	+2,3%
Épargne nette (CAF nette)	0,38	0,28	-26,8%

Recettes

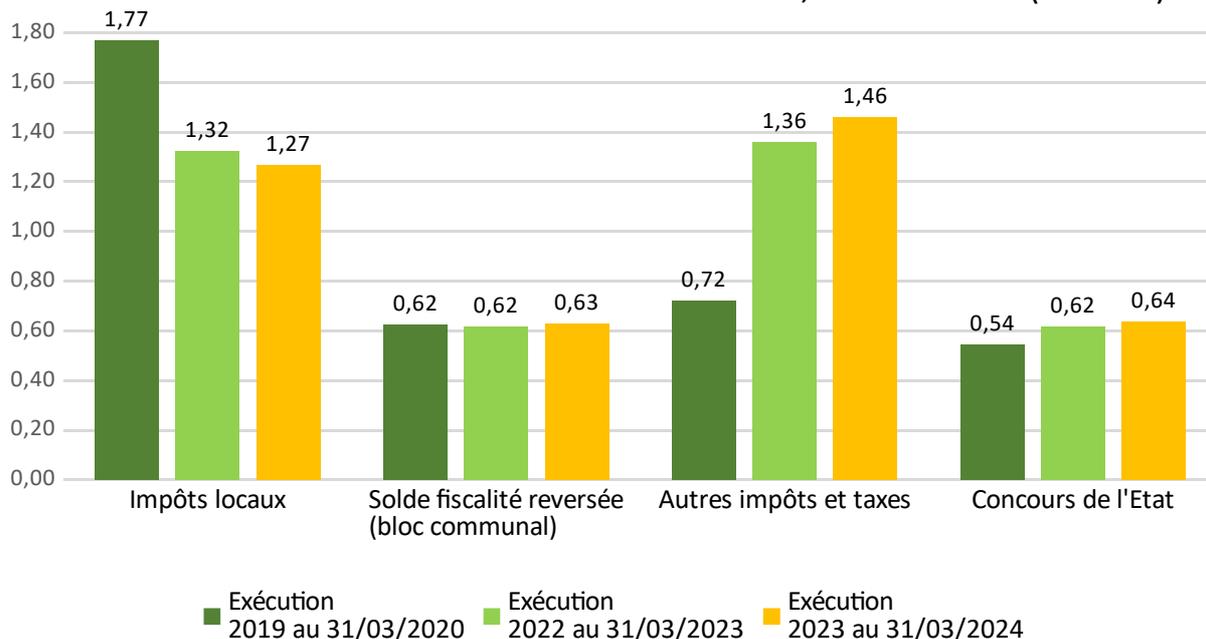
Les **recettes réelles de fonctionnement** de l'ensemble des collectivités locales seine-et-marnaises (3,93 Md€) sont en **hausse** au 31 mars 2024, sur une année glissante (+3,6 %, soit +0,14 Md€).

Cette trajectoire repose, d'une part, sur **l'augmentation des recettes fiscales (cumul des impôts locaux, de la fiscalité reversée et des autres impôts et taxes)**, qui s'illustre par une progression globale de 1,8 % (+0,05 Md€, pour un total de 2,80 Md€), étant observé des dynamiques contraires entre le bloc communal et le Département. En effet, le bloc communal a bénéficié, principalement, de la croissance de la taxe foncière, portée par la revalorisation annuelle des bases d'imposition, à hauteur de +71 % en 2023 (coefficient portant sur la valeur locative des locaux d'habitation, assis sur l'indice des prix à la consommation harmonisée). En revanche, la crise du marché immobilier pèse sur les droits de mutation à titre onéreux (-27,6 %) perçus par le Département. D'autre part, les collectivités seine-et-marnaises peuvent s'appuyer sur **l'accroissement des concours de l'État** (+3,3 %, soit +0,02 Md€).

Evolution des RRF et DRF à fin mars 2020, 2023 et 2024 (en Md€) - Toutes collectivités



Evolution de la structure des RRF au 29 mars 2020, 2023 et 2024 (en Md€)

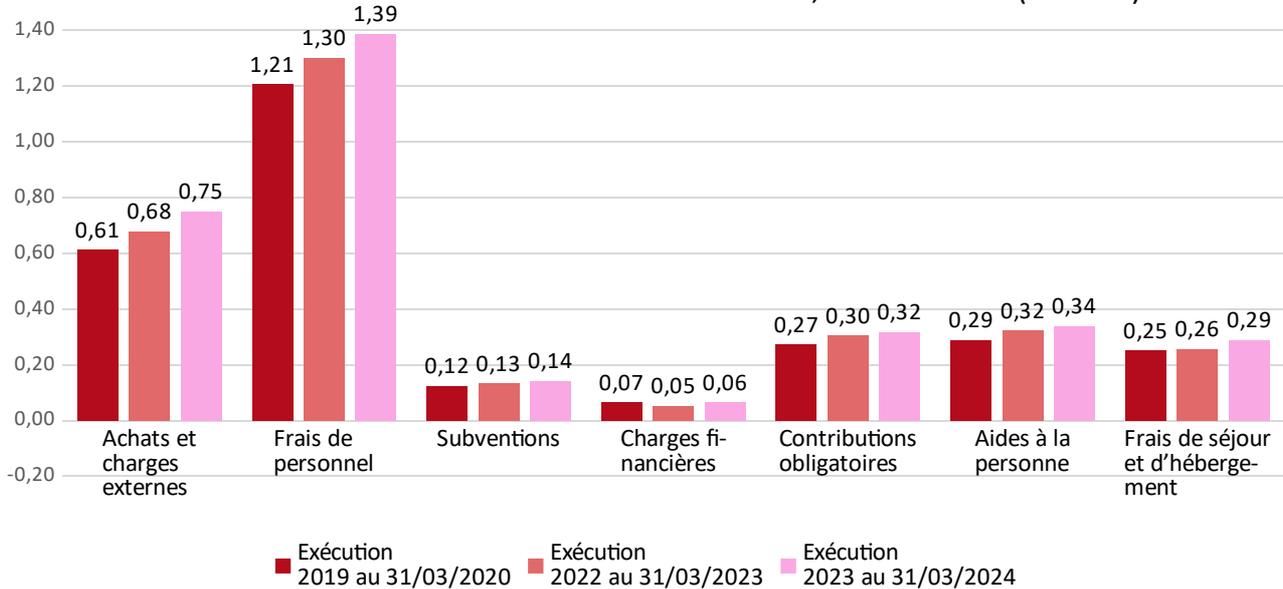


Dépenses

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (3,40 Md€) des collectivités seine-et-marnaises **progressent** de 7,7 %, soit +0,24 Md€, en comparaison de l'exécution au 31 mars 2023. La croissance des dépenses comptabilisées résulte d'une pluralité de facteurs. Les achats et charges externes continuent de s'accroître (+10,7 %), compte tenu des tensions inflationnistes ayant marqué l'année 2023. Les frais de personnel augmentent de 6,7 %, en raison, principalement, de la revalorisation du point d'indice intervenue aux 1^{er} juillet 2022 et 2023 (respectivement +3,5 % et +1,5 %). Les subventions versées s'inscrivent dans une orientation comparable (+5 %), au même titre que les contributions obligatoires (+4,1 %). De plus, les charges financières augmentent sensiblement (+22,4 %), eu égard à la hausse généralisée du coût du crédit. De surcroît, les aides à

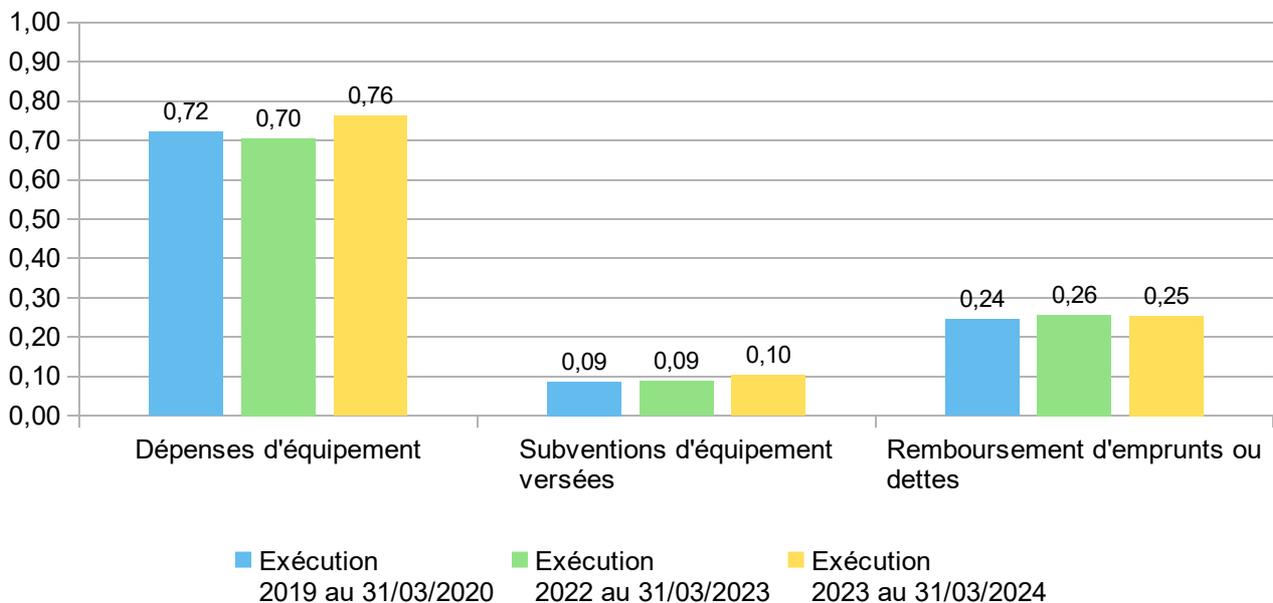
la personne, ainsi que les frais de séjour et d'hébergement supportés par le Département, poursuivent leur progression, respectivement de +4,4 % et +12,5 %.

Evolution de la structure des DRF à fin mars 2020, 2023 et 2024 (en Md€)



Les **dépenses d'investissement** de toutes les collectivités (dépenses d'équipement, subventions versées et remboursement de la dette), d'un montant cumulé de 1,15 Md€, **atteignent un niveau supérieur à celui de l'exercice 2022** (1,07 Md€). Elles **restent quasi stables** pour le bloc communal (+0,7 %) et particulièrement dynamiques pour le Département (+27,1 %).

Evolution des dépenses d'investissement des collectivités locales à fin mars 2020, 2023 et 2024 (en Md€)



Solde

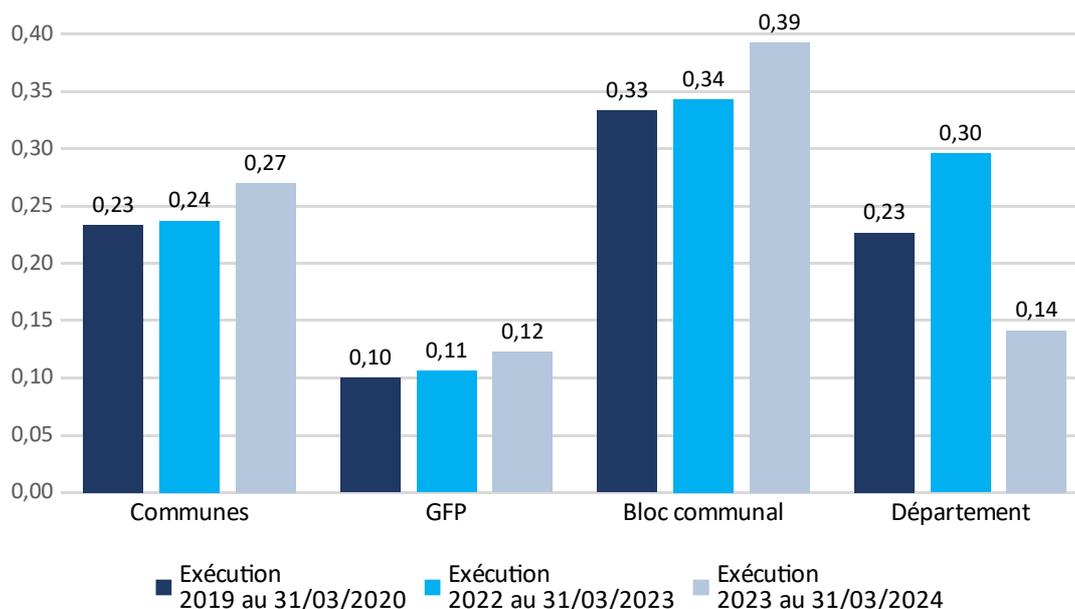
L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités seine-et-marnaises atteint 0,53 Md€ à fin mars 2024. Elle est en retrait sur un an (-16,5 %), compte tenu d'une augmentation des dépenses (+7,7 %), moindre pour les recettes (+3,6 %), et en repli par rapport à son niveau d'avant crise (0,56 Md€ à fin mars 2020).

L'épargne brute progresse pour le bloc communal (+0,05 Md€), alors qu'elle apparaît en retrait pour le département (-0,16 Md€).

Epargne brute (CAF brute) en Md€	Exécution 2019 au 31/03/2020	Exécution 2022 au 31/03/2023	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2019	Evolution 2023 2022
Communes	0,23	0,24	0,27	15,6%	13,8%
GFP	0,10	0,11	0,12	22,7%	15,7%
Bloc communal	0,33	0,34	0,39	17,8%	14,4%
Département	0,23	0,30	0,14	-37,7%	-52,2%
Total	0,56	0,64	0,53	-4,7%	-16,5%

Evolution de la CAF brute (en Md€)



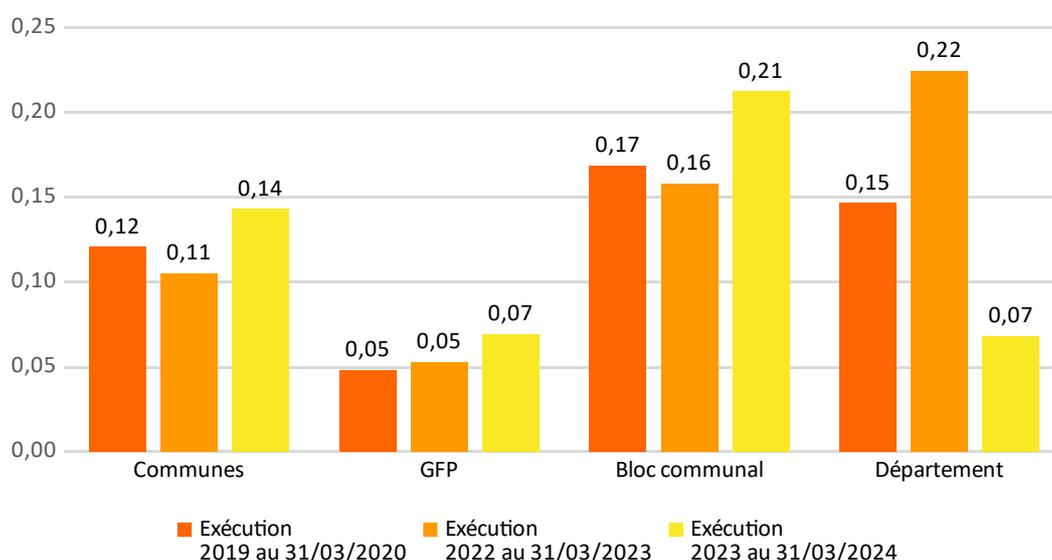
L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités atteint 0,28 Md€ au 31 mars 2024. En contraction sur un an (-26,8 %), il est à souligner, dans le prolongement de l'épargne brute, qu'elle est d'un niveau inférieur à celui de 2019 (0,32 Md€ au 31/03/2020).

La CAF nette évolue dans des proportions différentes sur un an, selon le type de collectivités considérées. La CAF nette des communes et des GFP connaît une hausse prononcée (respectivement +36 % et +31,1 %), tandis que celle du Département affiche un repli significatif (-69,8 %, soit -0,16 Md€ au 31/03/2024).

Epargne nette (CAF nette) en Md€	Exécution 2019 au 31/03/2020	Exécution 2022 au 31/03/2023	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2019	Evolution 2023 2022
Communes	0,12	0,11	0,14	18,6%	36,0%
GFP	0,05	0,05	0,07	44,2%	31,1%
Bloc communal	0,17	0,16	0,21	25,9%	34,3%
Département	0,15	0,22	0,07	-53,6%	-69,8%
Total	0,32	0,38	0,28	-11,0%	-26,8%

Evolution de la CAF nette (en Md€)



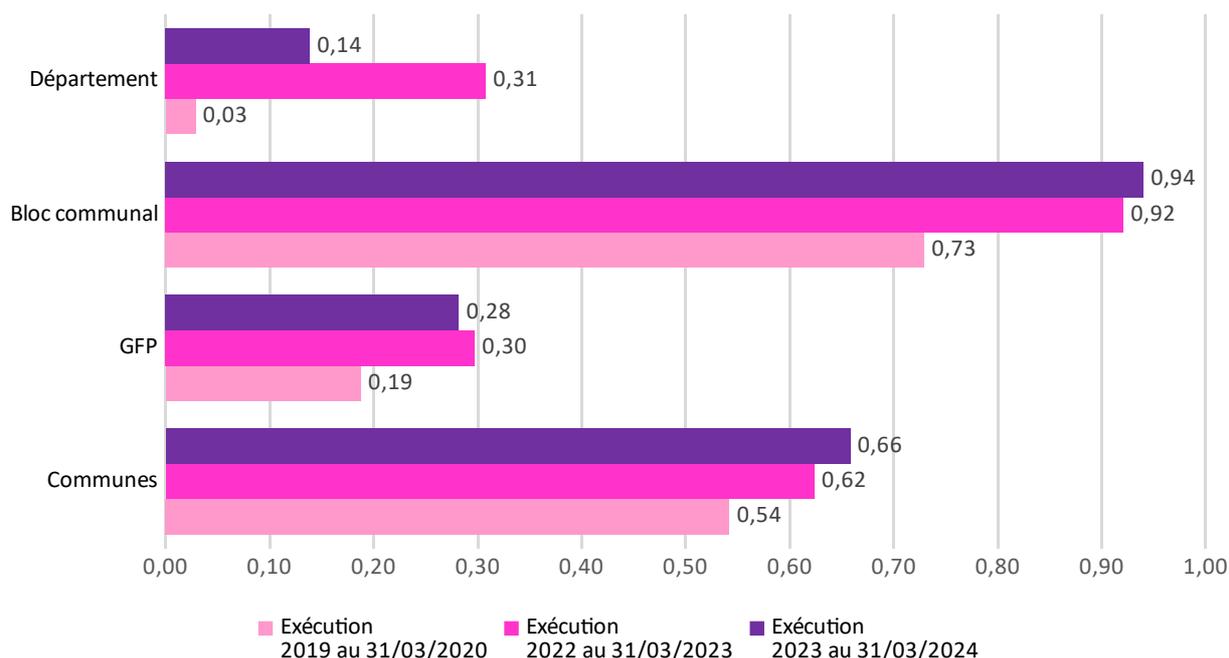
Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

Trésorerie (compte au Trésor) en Md€	Exécution 2019 au 31/03/2020	Exécution 2022 au 31/03/2023	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2019	Evolution 2023 2022
Communes	0,54	0,62	0,66	21,4%	5,5%
GFP	0,19	0,30	0,28	50,4%	-5,2%
Bloc communal	0,73	0,92	0,94	28,9%	2,1%
Département	0,03	0,31	0,14	382,8%	-55,1%
Total	0,76	1,23	1,08	42,2%	-12,2%

La trésorerie des collectivités locales seine-et-marnaises s'élève à 1,08 Md€ au 31/03/2024 et **se rétracte** (-12,2 %) par rapport à 2022 (1,23 Md€).

Trésorerie par strate (en Md€)



Synthèse

La situation financière 2023 des collectivités seine-et-marnaises apparaît contrastée, au regard des comptes arrêtés au 31 mars 2024. La situation 2023 peut être considérée comme stabilisée à cette date.

Comparée à la précédente analyse, la situation globale est quasiment identique à fin mars. L'épargne brute diminue de 16,5 % au 31/03 et l'épargne nette de 26,8 %. Par niveau de collectivité, il importe de souligner les tendances suivantes (inchangées par rapport à fin février) :

- communes : épargne brute en hausse de 0,03 Md€ ;
- groupements à fiscalité propre : épargne brute en hausse de 0,02 Md€ ;
- bloc communal : épargne brute en hausse de 0,05 Md€ ;
- Département : épargne brute en baisse de 0,16 Md€.

D'une part, la situation des communes et groupements à fiscalité propre apparaît plus favorable, la croissance des recettes ayant permis de compenser la hausse généralisée des dépenses.

D'autre part, les finances du Département sont impactées en 2023 par la croissance modérée des recettes, en raison principalement du retournement du marché immobilier, et la hausse des charges de fonctionnement.

Il est par ailleurs souligné que les dépenses d'investissement restent stables pour le bloc communal, contrairement au Département, qui a été conduit à puiser dans ses réserves.

Synthèse départementale par strates de collectivités et comparaison au niveau national

Agrégats (en milliards d'euros)	COMMUNES				GFP (Groupements à Fiscalité Propre)			
	Exécution 2022	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2022	Comparaison au niveau national	Exécution 2022	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2022	Comparaison au niveau national
Recettes réelles de fonctionnement	1,85	1,97	6,4%	5,5%	0,52	0,56	7,7%	7,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	1,61	1,70	5,3%	4,9%	0,41	0,43	5,6%	6,8%
Épargne brute (CAF brute)	0,24	0,27	13,8%	9,1%	0,11	0,12	15,7%	10,2%
Épargne nette (CAF nette)	0,11	0,14	36,0%	15,3%	0,05	0,07	31,1%	14,5%
Recettes réelles d'investissement	0,36	0,37	1,2%	-1,7%	0,08	0,06	-14,7%	-2,3%
Dépenses réelles d'investissement	0,60	0,60	-1,2%	7,9%	0,17	0,19	7,1%	5,0%
Trésorerie	0,62	0,66	5,5%	-2,7%	0,30	0,28	-5,2%	1,1%

Agrégats (en milliards d'euros)	BLOC COMMUNAL (communes + GFP)				DEPARTEMENT			
	Exécution 2022	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2022	Comparaison au niveau national	Exécution 2022	Exécution 2023 au 31/03/2024	Evolution 2023 2022	Comparaison au niveau national
Recettes réelles de fonctionnement	2,37	2,52	6,7%	6,0%	1,43	1,41	-1,4%	-1,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	2,02	2,13	5,4%	5,4%	1,13	1,26	11,9%	6,6%
Épargne brute (CAF brute)	0,34	0,39	14,4%	9,4%	0,30	0,14	-52,2%	-39,9%
Épargne nette (CAF nette)	0,16	0,21	34,3%	15,0%	0,22	0,07	-69,8%	-54,4%
Recettes réelles d'investissement	0,44	0,43	-1,5%	-1,8%	0,13	0,15	15,4%	16,9%
Dépenses réelles d'investissement	0,78	0,78	0,7%	7,0%	0,29	0,37	27,1%	1,7%
Trésorerie	0,92	0,94	2,1%	-1,6%	0,31	0,14	-55,1%	-26,7%

Remarque méthodologique

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de Seine-et-Marne, en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DDFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre et du département. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette situation 2023 reste provisoire puisque les données 2023 ne sont pas toutes définitives pour l'ensemble des collectivités. Elle peut néanmoins être considérée comme stabilisée, compte tenu du faible nombre de collectivités n'ayant pas clôturé leurs comptes au 31 mars 2024.